

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-119

SEANCE du 23 octobre 2024

Convoqué le 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Résultat du vote :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHOSSAT Martine, FORME Sonia, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : LAURENS Ludovic, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Cédric

Pouvoirs : M. CEAS Benoit à M. AUBERT Sébastien

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES POUR LA SECURISATION ROUTIERE – ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE CONTROLE VITESSE ET ALCOOLEMIE POUR LA POLICE MUNICIPALE**

**Considérant** que chaque année, le Département des Hautes-Alpes peut attribuer aux communes une subvention pour la réalisation d'opérations de sécurisation et d'amélioration de la circulation au titre du programme « Aides aux Communes » ;

**Vu** les problématiques de sécurité liées à l'importante fréquentation touristique sur les saisons d'hiver et d'été que rencontre la station des Orres, notamment liées à la conduite sous l'emprise de l'alcool et à la vitesse excessive, qui s'accroissent au bénéfice du développement et de l'attractivité de la station, et qui génèrent des risques de sécurité sur les voies publiques ;

**Considérant** qu'il conviendrait pour résoudre ces problématiques et sécuriser l'espace public d'équiper la police municipale des Orres du matériel adapté pour constater et réprimer ces infractions,

**Considérant** que le montant global des acquisitions est estimé à 6 076 € HT ;

**Vu** le plan de financement ci-après pour l'acquisition d'un cinémomètre et d'un éthylotest électronique pour la police municipale des Orres :

**Cinémomètre :**

FINANCEUR	Montant HT (€)	%
Conseil Départemental des Hautes-Alpes – Amendes de Police	2 406,50 €	50 %
Commune des Orres	2 406,50 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 813, 00 €</b>	<b>100 %</b>

**Ethylotest électronique :**

FINANCEUR	Montant HT (€)	%
Conseil Départemental des Hautes-Alpes – Amendes de Police	6 076,50 €	50 %

Accuse de réception en préfecture  
005-210500889-20241023-2024-119-DL  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Commune des Orres	631,50 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 263,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement du projet d'acquisition d'un cinémomètre et d'un éthylotest électronique pour la police municipale des Orres ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe « Amendes de Police » 2025 ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et l'année susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance  
Chantal ROUX

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.